

**Délibération n°2023-52**

**Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 2**

**Objet : Actualisation du plan de financement pour la création d'une structure d'accueil médical et paramédical sur le Pays de Forcalquier Montagne de Lure**

L'an deux mille vingt-trois le quinze du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 8 juin 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 21    Pouvoirs : 2    Suffrages exprimés : 23**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Sylvie SAMBAIN ; Michel DALMASSO ; Michel CHAPUIS ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Aurélie ANNEQUIN ; Sandrine LEBRE ; Odile CHENEVEZ ; Rémi DUTHOIT ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Christophe LOPEZ ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Christian CHIAPPELLA ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

**Étaient représentés :**

M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC  
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. David GEHANT

**Absents excusés :**

Robert USSEGLIO, Emmanuel LUTHRINGER, Karima COEURET, Camille FELLER, Céline MOSTEIRO, Nadine CURNIER

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**9 communes sont donc représentées.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-063002 du 3 mars 2023 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes ;

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20230615-52-2023-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2023

VU la délibération n°2022-90 du 13 décembre 2022 approuvant le plan de financement prévisionnel pour la construction du futur Centre de soins et autorisant Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Sud et l'Europe ;

**CONSIDERANT** les conséquences de la crise énergétique sur le coût des matières premières et des matériaux ;

**CONSIDERANT** les conclusions de l'APD (Avant-Projet Définitif) du futur Centre de soins évaluant le projet de construction à 1 841 076 euros HT au lieu de 1 567 829,49 euros HT et portant également une incidence sur le coût de la Maîtrise d'œuvre (forfait appliqué sur la base de l'estimation des travaux de construction) ;

**CONSIDERANT** que l'Europe, prend en compte des coûts de dépenses de personnels et de dépenses indirectes (dits OCS) pour la gestion administrative et financière du dossier soit une valorisation de 84 390€ qui se calcule sur le total des dépenses d'investissement ;

**CONSIDERANT** le nouveau montant d'aide apportée par le FEDER volet rural (Europe) soit 851 105,81€ dans le cadre de l'appel à projets « Soutien à la revitalisation des centralités rurales du territoire régional » au lieu de 783 914,75 € ;

**ATTENDU** le nouveau plan de financement visé ci-dessous,

	Assiette	Région Sud		FEDER		Autofinancement	
Dépenses d'investissement	1 689 000,00 €	472 919,74 €	28,00%	851 105,81 €	50,39%	364 974,45 €	21,61%
Prestations extérieures	152 076,00 €	42 581,26 €	28,00%	- €	0%	109 494,74 €	72,00%
TOTAL HT	1 841 076,00 €	515 501,00 €	28,00%	851 105,81 €	46,23%	474 469,19 €	25,77%

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le nouveau plan de financement visé ci-dessus ;
- D'autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subventions affilées auprès des différents partenaires financiers ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2023-0411  
Date de réception préfecture : 22/06/2023

POUR : 20  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 3  
(O. CHENEVEZ, D. KLINGLER,  
R. DUTHOIT)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et  
an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,  
David GEHANT

Acte affiché le : **22 JUIN 2023**

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20230615-52-2023-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2023